COLMAR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 Euros

6 Rue des Clefs
68000 COLMAR

RCS COLMAR 453 214 207

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2026

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2026 d'un montant de **44.889,70 Euros** de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Report à nouveau créditeur		- €
Résultat de l'exercice		44 889,70 €
Autres réserves		55 110,30 €
	Total	100 000,00 €

Affectation proposée :

Réserve légale		- €
Dividendes		100 000,00 €
Autres réserves		- €
Report à nouveau		- €
	Total	100 000,00 €

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux à compter de ce jour par inscription au compte courant de l'Associé Unique ou versement direct entre les mains de l'Associé Unique.

Ce versement sera réduit :

- des prélèvements sociaux de 18,6 %,
- et du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu (sauf demande de dispense formulée par l'associé personne physique s'il remplit les conditions prévues par la Loi et adressée préalablement à la Société dans les délais légaux requis).

La somme correspondante aux prélèvements sociaux de 18,6% et au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8%, sera précomptée par la Société dans les délais légaux (soit au plus tard le 15 du mois suivant le paiement) sur les revenus distribués, pour les associés, personnes physiques.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire prélevé à la source à titre d'acompte s'imputera, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur l'impôt sur le revenu liquidé au vu de la déclaration d'ensemble des revenus perçus l'année au cours de laquelle il a été opéré. Si ce prélèvement excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Les dividendes perçus en 2026 par les associés, personnes physiques, seront soumis à l'impôt sur le revenu, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) aussi appelé «flat tax», au taux de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4%.

Ce prélèvement forfaitaire unique est applicable de plein droit, sauf option expresse du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est précisé que cette option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu est globale et concerne l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values mobilières et droits sociaux de l'année. Cette option est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes suivantes, éligibles ou non à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts, ont été distribuées au cours des trois derniers exercices :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2025	143 000,00 €	NEANT	NEANT
30 juin 2024	215 000,00 €	NEANT	NEANT
30 juin 2023	150 000,00 €	NEANT	NEANT

Certifié conforme

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Le signataire déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique jesignexpert.com et reconnait que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code Civil et du décret n°2017-1416 du 28 Septembre 2017 relatif à la signature électronique. Le signataire désigne COLMAR (68) comme lieu de signature du présent acte.

M. Stéphane BLAISE
Le Président
Signature

Signé par Stéphane BLAISE
Le 5 nov. 2026

Signed with Universign doc_GVqO tx_aPvEXZ58rwYn

COLMAR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 Euros

6 Rue des Clefs
68000 COLMAR

RCS COLMAR 453 214 207

ETATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2026

Certifiés conformes

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Le signataire déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique jesignexpert.com et reconnait que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code Civil et du décret n°2017-1416 du 28 Septembre 2017 relatif à la signature électronique. Le signataire désigne COLMAR (68) comme lieu de signature du présent acte.

M. Stéphane BLAISE
Le Président
Signature

Signé par Stéphane BLAISE
Le 5 nov. 2026

Signed with Universign
doc_k0DM
tx_aPvEXZ58rwYn

TALENZ
MGA

COMPTES ANNUELS

SASU COLMAR PROMOTION

6 rue des Clefs

68000 COLMAR

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Sommaire

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Etats financiers	*1*
Attestation sans observation	*2*
Bilan	*3*
Bilan actif	*4*
Bilan passif	*5*
Compte de résultat	*6*
Résultat 1/2	*7*
Résultat 2/2	*8*
Annexe	*9*
Règles et Méthodes comptables	*10*
Immobilisations	*13*
Amortissements	*14*
Provisions	*15*
Créances et dettes	*16*
Gestion	*17*
SIG sur 5 ans	*18*
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	*19*

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU COLMAR PROMOTION** relatifs à l'exercice du **01/07/2025** au **30/06/2026**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**2 153 400**	euros
Chiffre d'affaires :	**53 400**	euros
Résultat net comptable :	**44 890**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Colmar
Le 03/10/2026

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

BILAN

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06	30/06/2026 Brut	30/06/2026 Amort. et Dépréc.	30/06/2026 Net	30/06/2025 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	3 995	3 995		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech.,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	36 222	32 086	4 136	11 990
Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	430 890	320 000	110 890	430 890
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations	1 460 596		1 460 596	489 116
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE (III)	**1 931 703**	**356 081**	**1 575 622**	**931 995**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	43 362	21 681	21 681	21 681
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	54 275		54 275	79 871
Autres créances	54 842		54 842	68 403
Charges constatées d'avance	1 436		1 436	1 351
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	301 950		301 950	401 890
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	143 592		143 592	824 536
ACTIF CIRCULANT (IV)	**599 458**	**21 681**	**577 777**	**1 397 733**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	**2 531 162**	**377 762**	**2 153 400**	**2 329 728**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 460 596	489 116
(2) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000)	200 000	200 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 813 999	1 240 816
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**44 890**	**716 183**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**2 078 888**	**2 176 999**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 372	118 752
	Dettes fiscales et sociales	11 697	24 714
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 442	9 263
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1) (IV)	**74 511**	**152 730**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**2 153 400**	**2 329 728**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	74 511	152 730
(2)	Dont emprunts participatifs		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

1/2

	France	Exportation	30/06/2026 12 mois	30/06/2025 12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	53 400		53 400	50 765
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**53 400**		**53 400**	**50 765**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
Autres produits			1	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			**53 401**	**50 765**
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			55 649	50 990
Impôts, taxes et versements assimilés			5 442	4 265
Salaires et traitements				
Charges sociales du personnel				
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			8 856	8 812
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 686	1 193
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			**71 633**	**65 259**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(18 232)**	**(14 494)**

Compte de Résultat 2/2

	30/06/2026	30/06/2025
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(18 232)**	**(14 494)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participations (3)	385 283	725 256
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 070	36 031
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	**390 353**	**761 286**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	320 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 381	9 573
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**321 381**	**9 573**
RESULTAT FINANCIER	**68 973**	**751 714**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**50 741**	**737 220**
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
PARTICIPATION DES SALARIES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 851	21 037
TOTAL DES PRODUITS	**443 754**	**812 051**
TOTAL DES CHARGES	**398 864**	**95 869**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**44 890**	**716 183**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

SASU COLMAR PROMOTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 153 400** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **443 754** euros et un total **charges** de **398 864** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **44 890** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2025** et finit le **30/06/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/06/2026** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Changement de méthode comptable

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

1 - Nature du changement :

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, la société a appliqué les nouvelles dispositions réglementaires à compter de l'exercice 2025.

Ce changement résulte d'une évolution de la réglementation comptable et ne constitue pas un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

2 - Modalités d'application :

Le règlement ANC n° 2022-06 a été appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025.

En conséquence :

- les résultats antérieurs n'ont pas fait l'objet de retraitements,
- les capitaux propres d'ouverture n'ont pas été modifiés,
- les comptes comparatifs sont présentés conformément aux modalités décrites ci après.

3 - Traitement des informations comparatives (N-1) :

Les états financiers de l'exercice N-1 présentés dans les comptes annuels 2025 sont établis selon les nouveaux modèles issus du règlement ANC n° 2022-06.

Ces présentations peuvent différer des états financiers de l'exercice N-1 tels qu'arrêtés, certifiés et publiés, en raison de reclassements de présentation liées à l'application des nouveaux modèles.

Règles et Méthodes Comptables

SASU COLMAR PROMOTION

En conséquence, les écarts constatés résultent exclusivement de reclassements de présentation sans incidence sur le résultat, les capitaux propres et la situation nette de l'entité.

4 - **Impacts de l'application prospective du règlement :**

Conformément à l'article 831-3 du PCG, l'application prospective du règlement ANC N° 2022-06 a donné lieu à une information sur les principaux impacts constatés sur les états financiers.

Les principaux effets concernent :

- la structure de présentation du bilan, notamment le reclassement des charges constatées d'avance.
- la présentation du compte de résultat, notamment la ventilation des charges et produits exceptionnels.
- les agrégats financiers.

Ces impacts sont de nature présentationnelle et structurelle, sans modification des principes de comptabilisation ni des méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 8 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

SASU COLMAR PROMOTION

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 995					3 995
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 995**					**3 995**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	34 604					34 604
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	616		1 003			1 619
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**35 219**		**1 003**			**36 222**
FINANCIERES	Participations	430 890					430 890
	Créances rattachées à des participations	489 116		2 205 156		1 233 676	1 460 596
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**920 006**		**2 205 156**		**1 233 676**	**1 891 486**
	TOTAL	**959 220**		**2 206 159**		**1 233 676**	**1 931 703**

Amortissements

	Règlement ANC 2022-06	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2026
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 995			3 995
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 995**			**3 995**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	23 069	8 651		31 720
	Matériel de bureau, mobilier	161	205		366
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**23 230**	**8 856**		**32 086**
	TOTAL	**27 225**	**8 856**		**36 081**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles		320 000		320 000
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	21 681			21 681
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**21 681**	**320 000**		**341 681**
	TOTAL GENERAL	**21 681**	**320 000**		**341 681**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières	320 000	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		30/06/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 460 596	1 460 596	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	54 275	54 275	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	21 608	21 608	
	Taxes sur la valeur ajoutée	33 234	33 234	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 436	1 436	
	TOTAL DES CREANCES	**1 571 150**	**1 571 150**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		30/06/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	52 372	52 372		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 047	9 047		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 650	2 650		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 538	1 538		
	Autres dettes	8 904	8 904		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**74 511**	**74 511**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 538

ETATS FINANCIERS

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06

	01/07/2025 30/06/2026 12 mois		01/07/2024 30/06/2025 12 mois		01/07/2023 30/06/2024 12 mois		01/07/2022 30/06/2023 12 mois		01/07/2021 30/06/2022 12 mois	
CHIFFRE D'AFFAIRES	**53 400**	*100,0*	**50 765**	*100,0*	**287 365**	*100,0*	**156 000**	*100,0*	**294**	*100,0*
Ventes de marchandises										
- Achats de marchandises										
- Variation stocks de marchandises										
MARGE COMMERCIALE (a)										
Production vendue	53 400	*100,0*	50 765	*100,0*	287 365	*100,0*	156 000	*100,0*	294	*100,0*
+ Variation production stockée										
+ Production immobilisée										
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**53 400**	*100,0*	**50 765**	*100,0*	**287 365**	*100,0*	**156 000**	*100,0*	**294**	*100,0*
- Achats stockés approvisionnement										
- Variation des stocks et approvisionnement										
- Achats de sous-traitance directe					190	*0,07*				
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**53 400**	*100,0*	**50 765**	*100,0*	**287 175**	*99,93*	**156 000**	*100,0*	**294**	*100,0*
MARGES (Commerciale + Production)	**53 400**	*100,0*	**50 765**	*100,0*	**287 175**	*99,93*	**156 000**	*100,0*	**294**	*100,0*
- Achats non stockés (c)	3 752	*7,03*	2 349	*4,63*	3 647	*1,27*	2 056	*1,32*	2 048	*696,3*
- Autres charges externes (c)	51 897	*97,19*	48 641	*95,82*	92 312	*32,12*	73 149	*46,89*	89 860	*N/S*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**55 649**	*104,2*	**50 990**	*100,4*	**96 149**	*33,46*	**75 205**	*48,21*	**91 908**	*N/S*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**(2 249)**	*-4,21*	**(225)**	*-0,44*	**191 216**	*66,54*	**80 795**	*51,79*	**(91 614)**	*N/S*
+ Subventions										
- Impôts, taxes sur rémunérations							93	*0,06*	88	*29,97*
- Autres impôts et taxes	5 442	*10,19*	4 265	*8,40*	3 730	*1,30*	5 637	*3,61*	3 687	*N/S*
- Salaires							5 468	*3,51*	5 133	*N/S*
- Cotisations sociales							1 477	*0,95*	239	*81,28*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(7 691)**	*-14,40*	**(4 489)**	*-8,84*	**187 486**	*65,24*	**68 120**	*43,67*	**(100 761)**	*N/S*
+ Reprises sur amortissements et provisions										
+ Pdts des cessions d'immos incorp. et corp.										
+ Autres produits de gestion courante	1						2 874	*1,84*	693	*235,5*
+ Quote-part des subv. d'invest. au résultat										
- Dotations aux amort.,dépréciations et prov.	8 856	*16,58*	8 812	*17,36*	8 651	*3,01*	5 767	*3,70*	247	*84,06*
- Valeurs cptbles d'immos incorp.corp. céd.										
- Autres charges de gestion courante	1 686	*3,16*	1 193	*2,35*	1 180	*0,41*	1 534	*0,98*	1 010	*343,4*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(18 232)**	*-34,14*	**(14 494)**	*-28,55*	**177 656**	*61,82*	**63 692**	*40,83*	**(101 325)**	*N/S*
Bénéfice-perte sur opérations en commun										
+ Produits financiers	390 353	*731,0*	761 286	*N/S*	26 641	*9,27*	630 989	*404,4*	910 668	*N/S*
- Charges financières	321 381	*601,8*	9 573	*18,86*	9		892	*0,57*	15 859	*N/S*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**50 741**	*95,02*	**737 220**	*N/S*	**204 288**	*71,09*	**693 790**	*444,7*	**793 483**	*N/S*
Produits exceptionnels										
- Charges exceptionnelles							6 776	*4,34*	500	*170,0*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL							**(6 776)**	*-4,34*	**(500)**	*170,0*
- Participation des salariés										
- Impôts sur les bénéfices	5 851	*10,96*	21 037	*41,44*	46 719	*16,26*	168 582	*108,0*	43 795	*N/S*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**44 890**	*84,06*	**716 183**	*N/S*	**157 569**	*54,83*	**518 432**	*332,3*	**749 188**	*N/S*

Détermination de la capacité d'autofinancement

Règlement ANC 2022-06	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2024
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(7 691)	(4 489)	187 486
+ Autres produits (d'exploitation)	1		
- Autres charges (d'exploitation)	1 686	1 193	1 180
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	390 353	761 286	26 641
- Charges financières	1 381	9 573	9
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	5 851	21 037	46 719
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	**373 746**	**724 994**	**166 220**